



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
UNION – DISCIPLINE – TRAVAIL



MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENTRETIEN
ROUTIER



AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES

Pays de l'emprunteur : COTE D'IVOIRE

Nom du projet : PROJET D'AMENAGEMENT ET DE BITUMAGE DE LA ROUTE PETIT NASSIAN-KAFOLO-TEHINI.

Référence de l'accord de prêt : 2024005/PR CI 2024 26 00

La **REPUBLIQUE de COTE D'IVOIRE** a obtenu un prêt de la Banque ouest africaine de Développement (BOAD) pour le financement du **PROJET D'AMENAGEMENT ET DE BITUMAGE DE LA ROUTE PETIT NASSIAN-KAFOLO-TEHINI.**, et se propose d'utiliser les fonds de ce crédit pour régler des fournitures, travaux et services devant être acquis dans le cadre du Projet.

Le Projet est conjointement financé par la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et l'Etat de Côte d'Ivoire.

Le Projet comprend les composantes suivantes :

Composante 1 : ETUDES

Cette composante comprend les études de faisabilité technique, économique, d'impact environnemental et social réalisées en juin 2023 et actualisées en janvier 2024.

Composante 2 : TRAVAUX

Les travaux routiers comprennent les corps d'état ci-après : i) installations de chantier ; ii) dégagement des emprises ; iii) terrassements généraux ; iv) réalisation de chaussée ; v) ouvrages de drainage et d'assainissement ; vi) équipements de signalisation et vii) protection de l'environnement.

L'Etat de Côte d'Ivoire a confié à des entreprises de la place, la réalisation de ces infrastructures, avec une implication très forte dans la recherche des financements. Dans ce cadre, la Société Pierre Fakhoury Operator Africa (PFO Africa) a été retenue par l'Etat pour la conception et la réalisation des travaux d'aménagement et de bitumage de la route Petit Nassian-Kafolo-Tehini.

Composante 3 : CONTROLE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX

Les prestations de contrôle et de surveillance des travaux comprennent notamment i) la revue des études techniques ; ii) le suivi technique, administratif et financier de l'exécution des travaux; iii) la vérification des notes de calcul détaillées et la validation des études d'exécution des travaux; iv) le contrôle de la qualité des travaux et des quantités mises en œuvre; v) le contrôle et le suivi de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales et vi) le suivi et la supervision générale de l'exécution du Projet.

Les prestations de contrôle et surveillance des travaux seront effectuées par le Bureau National des Etudes Techniques et du Développement (BNETD).

Composante 4: GESTION DE PROJET

Cette composante comprend quatre (4) sous composantes : i) l'atelier de démarrage du Projet ; ii) la Maîtrise d'Ouvrage Délégée (MOD) iii) l'appui institutionnel aux Structures concernées par l'exécution du Projet et iv) le Suivi-évaluation.

I. Atelier de démarrage du Projet

Cette sous-composante traitera d'une mission de soutien au lancement visant à familiariser les intervenants du projet avec les procédures de la Banque.

II. Maîtrise d'ouvrage déléguée

Les prestations de Maîtrise d'Ouvrage Délégée comprennent entre autres : i) l'élaboration des Dossiers de Consultation Restreinte (DCR) pour le choix d'un consultant pour l'audit technique et financier et les dossiers d'appel d'offres pour l'acquisition des biens ; ii) le suivi de l'approbation des marchés ; iii) la gestion administrative et financière des marchés et iv) l'élaboration des rapports d'avancement des travaux.

Les prestations de Maîtrise d'Ouvrage Délégée seront effectuées par l'Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE).

III. Appui institutionnel

L'Unité de Gestion du Projet (UGP) qui sera créée pour coordonner l'exécution du Projet, sera dotée : i) d'équipements et matériels de bureau ; ii) de matériels informatiques et bureautique avec des logiciels adaptés pour assurer un bon suivi de l'exécution du Projet et iii) de matériels roulants pour l'UGP (1 véhicule 4x4 stations wagon, 3 véhicules double cabines). Il est également prévu la prise en charge des frais de fonctionnement de l'UGP.

Les marchés financés dans le cadre de cette sous-composante sont essentiellement des marchés de fournitures.

IV. Suivi-évaluation

-Suivi-évaluation des résultats de développement (mise en œuvre du Projet)

Le suivi-évaluation des résultats de développement au cours de la mise en œuvre comprend : (i) la collecte annuelle des valeurs des indicateurs, (ii) l'évaluation d'impact et (iii) l'analyse de l'état d'exécution et des résultats de développement.

-Suivi-évaluation des résultats de développement et évaluation rétrospective

Au cours des cinq premières années d'exploitation du Projet (après la fin d'exécution du Projet), les indicateurs clés d'effets à court et moyen termes figurant dans le cadre logique seront renseignés pour, en partie, rendre compte de la durabilité des effets générés par le Projet. Par ailleurs, une évaluation rétrospective de performances pourrait être réalisée au moins deux ans après la fin d'exécution du Projet.

Le marché financé dans le cadre de cette sous-composante est un marché de services.

Composante 5 : MESURES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

Elles concerneront toutes les mesures préconisées dans les différents Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et Plan d'Action de Réinstallation (PAR) comprenant notamment : i) la plantation d'arbres, d'essence adaptés à la zone du Projet ; ii) la réalisation de travaux relatifs à la ré-végétalisation des zones d'emprunts ; iii) les mesures de sensibilisation des ouvriers et des populations riveraines sur les IST, la sécurité

routière et la lutte contre les VBG pendant la phase de réalisation des travaux ; iv) l'information générale du public et des usagers de la route et v) l'indemnisation des populations affectées.

Les marchés financés dans le cadre de cette composante sont essentiellement :

- ***des contrats de services au titre des appels d'offres concernant le Recrutement des ONG ou structures spécialisées pour les prestations sur les volets sensibilisation des populations riveraines à la protection de l'environnement et à la prévention contre les maladies d'origine hybride et le VIH /SIDA, la lutte contre les VBG pendant la phase de réalisation des travaux ;***
- ***des conventions avec la SODEFOR, l'OSER ; l'OIPR, l'ANDE ;***
- ***des contrats de travaux au titre des travaux connexes tels la Réalisation de 2 000 ml de clôtures d'écoles et de centre de santé longeant la route Petit Nassian-Kafolo-Tehini ;***
- ***des contrats de fournitures au titre de l'acquisition de 20 bacs à ordures (660 L) pour les points de regroupement et les centres de transfert au profit de Petit Nassian et Kafolo.***

Composante 6 : AUDIT TECHNIQUE ET FINANCIER

Cette composante consistera à réaliser une (1) mission d'audit par un consultant indépendant au plan technique et financier, notamment la vérification des procédures de passation des marchés, l'exécution des travaux conformément aux normes préétablies par le Cahier des Prescriptions Techniques (CPT), le rapprochement des décomptes et des pièces comptables.

La mission d'audit portera également sur la vérification des prestations de la mission de contrôle et surveillance des travaux. D'une durée de trente (30) jours, elle sera réalisée entre les réceptions provisoire et définitive des travaux.

Le marché financé dans le cadre de cette sous-composante est un marché de services.

Tous les marchés de travaux, de consultant et de fournitures financés par le Projet seront passés conformément aux procédures spécifiées dans le *Guide de procédures de passation des marchés et règles d'attribution des contrats financés par la BOAD*, conformément aux dispositions de l'Accord de prêt. Tous les fournisseurs / entrepreneurs répondant aux critères d'éligibilité définis dans ledit Guide sont admis à soumissionner.

Les avis spécifiques relatifs aux différents marchés qui doivent être passés conformément aux procédures d'appel à la concurrence internationale de la BOAD seront publiés, dès leur communication, sur le site web de la Banque (www.boad.org), et dans un quotidien national de large diffusion du pays de l'emprunteur. Les premiers avis spécifiques de marché seront probablement publiés en septembre 2025.

Les soumissionnaires potentiels, satisfaisant aux critères d'éligibilité et ayant besoin de renseignements complémentaires devront envoyer leur requête à l'adresse ci-dessous :

**Agence de Gestion des Routes (AGEROUTE), sise à l'Avenue Terrasson de Fougères en face du Conseil
Economique, Social, Environnemental et Culturel au Plateau – Abidjan.**

Personne à contacter : Monsieur EDOUKOU K. Valère

08 BP 2604 Abidjan 08

Téléphone : +225 27 20 25 10 00 / +225 25 24 00 25 45

E-mail : vaedoukou@ageroute.ci et mettre en copie bopeyena@ageroute.ci.